Envoyé en préfecture le 28/11/2019
Reçu en préfecture le 28/11/2019
ID : 064-200067106-20191126-CP20191126_041-DE

Communauté d'Agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

OJ N°41 - Habitat et Politique de la Ville. Gens du voyage.
Aire d'accueil des gens du voyage Landa Tipia. Tarifs d'occupation pour l'année 2020.

Date de la convocation : 20 novembre 2019.
Nombre de conseillers en exercice : 69.
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°13), BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique (à compter de l'OJ N°3), CACHENAUT Bernard, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°11), CLAVERIE Peio, DE CORAL Odile (à compter de l'OJ N°11), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°11), GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HAYE Ghislaine, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°5), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°2), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°14), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°39), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, POULOU Guy (à compter de l'OJ N°15), SAINT ESTEVEN Marc, THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALZURI Emmanuel, BERARD Marc, BIDEGARAY Barthélémy, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DURRUTY Sylvie, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, JOCOU Pascal, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, SOROSTE Michel, UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ALZURI Emmanuel à NARBAÏS-JAUREGUY Éric, CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel, DURRUTY Sylvie à ETCHEBEST Michel, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEGARAY Jean-René, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

Siège
15 avenue Foch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 79 79

Egoitza
15 Foch Etorbidea CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 79 79

Sedença
15 Avinguda Foch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 79 79

Envoyé en préfecture le 28/11/2019
Reçu en préfecture le 28/11/2019
ID : 064-200067106-20191126-CP20191126_041-DE

OJ N°41 - Habitat et Politique de la Ville. Gens du voyage.
Aire d'accueil des gens du voyage Landa Tipia. Tarifs d'occupation pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY.

Mes chers collègues,

Par délibération du 29 juin 2019, suite à aux avis favorables du Comité Technique du 30 avril 2019 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 juin 2019 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a choisi de modifier le mode de gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Landa Tipia, pour passer d'une délégation de service public à un marché de prestation de services.

Ce nouveau mode de gestion signifie que les recettes liées aux droits de places et au paiement des fluides, ainsi que les autres créances, seront versées au Trésor public pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les tarifs d'occupation des emplacements, ceux portant sur les fluides et le montant du dépôt de garantie sont fixés annuellement par délibération.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Fixation des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas de caractère fiscal » ;

Le Conseil permanent est invité à arrêter les tarifs applicables à compter de l'exercice 2020 comme suit :

- Dépôt de garantie : 100 euros
- Droit de Place : 1.50 euros TTC (1,36 euros HT)
- Fluides : 0.20 euros TTC le KWh (0.16 euros HT)
- Eau Potable assainie : 2.32 euros TTC le m^3 (2.11 euros HT)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 28 novembre 2019.
Publié le : 28 novembre 2019.

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72